

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42450

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 33334 de Mme Bello

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« assurés »,

insérer les mots :

« du système universel de retraite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère très régressif de ce projet de loi. Tout le monde est concerné et tout le monde sera perdant. Cela commence par le recul de l'âge de départ. Contrairement à l'information selon laquelle la réforme ne concernerait que les Français-e-s né-e-s à partir de 1975, l'instauration de l'âge pivot à 64 ans en 2027 concerne bien les Français-e-s né-e-s dès 1959. Quant aux grèves et manifestations, elles se révèlent chaque jour de plus grande ampleur. Les député-e-s de la France insoumise participent activement à ce mouvement qui doit aboutir au retrait du projet de retraites par points.